

IAN WALLACE

<http://www.unhchr.ch/udhr/lang/coi.htm>

Declaration IV

La série de « Declarations » est un travail continu qui emploie diverses adresses Internet sur des emplacements liés à la déclaration des droits de l'Homme des Nations Unies. Le format du travail est en rapport direct avec l'installation du signe imprimé qui a déjà caractérisé des pratiques conceptuelles d'art de la part d'artistes tels que Lawrence Weiner et Jenny Holzer. Le positionnement du texte, dans des contextes spécifiques architecturaux ou de médias liés à l'exposition d'art contemporain, tend à souligner l'aspect formel, décoratif ou héraldique du texte aux dépens de son contenu. En outre, la teneur de l'adresse internet elle-même n'est pas nécessairement évidente, à première vue, mais elle mène toujours à un contenu spécifique. Mon intérêt pour cette stratégie de transmission indirecte de messages réside dans la possibilité d'un signe esthétique qui semblerait être simplement décoratif, obscur ou hermétique. Il est en fait d'un contenu profond primordialement plus significatif que sa forme externe ou apparente. La question des droits de l'Homme est à mon avis un sujet d'intérêt global et ses objectifs sont suprêmement importants. Comme incorporé dans la charte originale de l'ONU de 1948 et dans les modèles de réussite, c'est une idéalisation de ce qui peut être réalisé dans l'état tourmenté des affaires humaines. Dans ce sens, son contenu est seulement l'articulation d'un ensemble de possibilités, et il nous rappelle que beaucoup reste à faire.

